



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

---

19 NOVEMBRE 1995

---

## PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996(1)

---

## AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. **CHERON** ET CONSORTS

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-II (1995-1996) n°s 1 à 6.

## N° 2

a) Division organique 11 (Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française), Programme 1 (Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française): diminuer de 1 373,2 millions de francs.

b) Division organique 25 (Enfance), Programme 1 (Subventions): augmenter de 100 millions de francs.

Division organique 64 (Jeunesse et Education permanente), Programme 2 (Jeunesse): augmenter de 50 millions de francs.

Division organique 64 (Jeunesse et Education permanente), Programme 3 (Education permanente): augmenter de 50 millions de francs.

Division organique 65 (Audiovisuel), Programme 2 (Cinéma et Vidéo): augmenter de 50 millions de francs.

Division organique 65 (Audiovisuel), Programme 4 (Presse): augmenter de 50 millions de francs.

Division organique 40 (Secrétariat général et services communs), Programme 5 (ZEP,...): augmenter de 70 millions de francs.

Division organique 51 (Enseignement pré-scolaire et primaire), Programme 8 (Lutte contre l'échec): augmenter de 250 millions de francs.

Division organique 52 (Enseignement secondaire), Programme 8 (Lutte contre l'échec): augmenter de 250 millions de francs.

Division organique 56 (Promotion sociale), Programme 2 (Fonctionnement des écoles de la Communauté): augmenter de 33 millions de francs.

Division organique 56 (Promotion sociale), Programme 3 (Fonctionnement des écoles officielles subventionnées): augmenter de 39,2 millions de francs.

Division organique 56 (Promotion sociale), Programme 4 (Fonctionnement des écoles libres subventionnées): augmenter de 31 millions de francs.

### *Justification*

Il apparaît que le calcul qui mène à l'exécution de l'accord de la Saint-Quentin utilise des données incorrectes. Il en va ainsi pour l'utilisation de la donnée « droit de tirage COCOF », donnée à la base du calcul (dont nous n'avons pas reçu le détail justificatif, contrairement

à l'année dernière) de la dotation de la Communauté française à la Région wallonne et à la COCOF.

Procédant de la sorte, la Communauté française se prive d'un montant auquel elle a droit et pour lequel nous avons apporté notre soutien aux accords. Il ne peut être question, sous quelque prétexte que ce soit (difficulté liée à la présence de deux majorités différentes ou blocages de certains partenaires) de détricoter un acquis communautaire.

A l'heure où les besoins sont criants (en ce compris les besoins nouveaux non couverts, tel l'accueil des enfants en dehors des heures de classe); au moment où enseignants et étudiants réclament un refinancement; alors que de nombreux postes budgétaires se voient injustement sous-estimés, il nous semble particulièrement incongru de se priver d'une recette qui n'est qu'un juste dû eu égard aux accords politiques qui ont permis un refinancement de la Communauté française.

L'amendement déposé vise donc à rendre à la Communauté française ce qui — depuis les accords intrafrancophones — lui appartient et à permettre à cette même Communauté d'utiliser la marge de manœuvre ainsi (re)créée pour soutenir plus en profondeur diverses activités essentielles telles:

1. Les organisations de jeunesse et d'éducation permanente (+ 50 millions), dont le décret est loin d'être appliqué dans son intégralité;

2. Les activités cinématographiques (+ 50 millions) dont les moyens initiaux, par ailleurs largement insuffisants, sont amputés de plusieurs millions cette année sans justification cohérente;

3. La presse écrite (+ 50 millions) afin de permettre l'existence et surtout le développement d'une presse indépendante et pluraliste (cf. proposition de décret Nagy visant à reconnaître et subventionner la presse écrite et à soutenir la création de nouveaux quotidiens);

4. La promotion sociale (+ 103 millions) afin de contrecarrer l'impact du coefficient réducteur qui, si on ne le corrige pas, obligera les instituts à supprimer plus de 85 000 périodes;

5. La petite enfance (ONE + 100 millions);

6. Le renforcement des politiques de discriminations positives et de lutte contre l'échec (+ 670 millions).

M. CHERON.  
X. DESGAIN.  
A. DROUART.  
N. MARECHAL.  
D. SMEETS.